

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 août 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3669-2008, Phase 2.
Phase 2 de la Cause tarifaire 2009 de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport).
Rectificatif aux demandes de frais en phase 2 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous vous serions gré de bien vouloir apporter les rectificatifs suivants aux demandes de frais en phases 2A et 2B logées par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier. Ces rectificatifs n'affectent pas le nombre d'heures ni les montants indiqués ni leur répartition :

- Dans la demande de frais de SÉ-AQLPA pour la Phase 2A (du 12 février 2009 au 30 avril 2010), déjà transmise à la Régie le 21 mai 2010 et transmise de nouveau le 8 août 2011, la date apparaissant aux bas de page doit se lire « 21 mai 2010 » dans toutes les pages. Une erreur à cet égard apparaît sur la version électronique initiale et sur les copies papier.
- Aux pages 1 et 5 de la demande de frais de SÉ-AQLPA pour la Phase 2B (du 1^{er} mai 2010 au 8 juillet 2011), tout le texte apparaissant dans la section « *coordonateurs* » doit être supprimé.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse.